RCS : MARSEILLE
Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1955 B 00753
Numéro SIREN : 055 807 531
Nom ou dénomination : L ABEILLE

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2024 sous le numéro de dépôt 698

CA.23-12-11

L'ABEILLE

Société Anonyme au capital de 2 790 140 euros
Siège social 66 Cours Puget 13006 MARSEILLE
RCS MARSEILLE B 055 807 531

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le lundi onze décembre,
A seize heures.

Les Administrateurs de la Société ABEILLE se sont réunis au siège social de la société, à l'issue de l'Assemblée générale mixte tenue ce jour.

Sont présents et ont signé le Registre des présences :

Thierry de SAINT LEGER	Administrateur
Alain de SAINT LEGER	Administrateur
Madame Mélodie MACHIZAUD	Administrateur

La totalité des Administrateurs en fonction étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Thierry de SAINT LEGER est désigné président de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Nomination d'un Directeur Général Délégué
- ...
- Pouvoirs.

../...

I. DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Monsieur Alain CAZETTES de SAINT LEGER expose les raisons pour lesquelles il souhaiterait être assisté d'un deuxième directeur général délégué, il propose que cette fonction soit conférée à Monsieur Timothée CAZETTES de SAINT LEGER.

Accédant à cette demande, le conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur Timothée CAZETTES de SAINT LEGER, Directeur Général Délégué de la Société pour la durée du mandat de Directeur Général de Monsieur Alain CAZETTES de SAINT LEGER.

Au cas où, pour quelle que cause que ce soit, lesdites fonctions de Directeur Général de Monsieur Alain CAZETTES de SAINT LEGER viendraient à cesser, Monsieur

Timothée CAZETTES de SAINT LEGER cesserait ses fonctions de Directeur Général Délégué le jour même de la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Monsieur Timothée CAZETTES de SAINT LEGER déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur et qu'il satisfait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

Monsieur Timothée CAZETTES de SAINT LEGER disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général et exercera ses fonctions conjointement et/ou séparément avec les autres Directeurs Généraux Délégués de la Société.

Il pourra prétendre sur présentation de justificatifs au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-sept heures quinze.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture a été signé par le Président et un Administrateur.

LE PRESIDENT **UN ADMINISTRATEUR**